

## DECISION DU MAIRE

**2025/429**

**VENTE DE  
MATERIELS  
HORTICOLES**

### Le Maire de la Commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 € par bien,

Considérant l'âge, l'obsolescence et la vétusté des matériels horticoles cités ci-dessous et n'étant plus en de fonctionnement,

Considérant que ce parc a été renouvelé et qu'il convient de se séparer de ce matériel,

Considérant que M. Delmotte José du Harsd d'Aspel Le Pont d'œuvre 61500 Touquettes souhaite acquérir ce matériel en l'état pour un montant de **200.00 € TTC**

## DECIDE

### Article 1 :

De vendre **en l'état** le matériel ci-dessous à M. Delmotte José, le Harsd d'Aspel Le Pont d'œuvre 61500 Touquettes pour un montant de 200.00 € TTC et qui procédera à son enlèvement :

- Désherbeur à lame Yvemo MD 60, année 2016, n° série 161512000000
- Scarificateur Gaby Vauguard, année 1997, n° série code 211 n° 122
- Décompacteur Redexim 7316, année 2007, n° série A28326
- Motoculteur Honda F 810, année 1989, n° série 1000492
- Tondeuse autoportée Kubota G 21, année 2005, sans carte grise
- Tondeuse autoportée Kubota G 23, année 2012, immatriculée BS 038 YZ
- Tondeuse autoportée hélicoïdale Jacobsen T PLEX 185DE 2003, n° de série ZX000561
- Tondeuse auto tractée Wolf RT 56 en pièce



**2025/429**

**VENTE DE  
MATERIELS  
HORTICOLES**

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

**Article 3 :**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 12 juin 2025

Certifié exécutoire après envoi au  
contrôle de légalité le : 17/06/2025  
et publication le : 17/06/2025  
et / ou notification le : ...

Le Maire

Sami DAMERGY

